LE RAMADHAN 2015 INTERVIENT APRÈS DES SEMAINES D'AGITATION

Place à la «trêve» politique

Début d'une période de léthargie qui n'épargnera, comme de tradition, ni les partis politiques ni les cercles décideurs. D'importantes échéances sont pourtant attendues. A leur tête, la révision de la Constitution qui n'a cessé de faire l'objet d'ajournement. Et ce n'est certainement pas pendant le mois du Ramadhan que sera «libéré» le texte. Idem pour la loi de finances complémentaire, toujours en stand-by. L'activité politique entre, pour sa part, dans une phase de léthargie, à peine ponctuée par une épisodique activité organique.

Nawal Imès - Alger (Le Soir) - Période d'«hibernation» politique par excellence, ce mois de Ramadhan ne fera certainement pas exception. Ni la nature des enjeux, ni l'importance des décisions à prendre ne feront déroger les cercles de décision d'une sacro-sainte tradition qui a fait du mois du Ramadhan celui de la «trêve» politique. Pourtant, classe politique et société civile sont en attente du texte qui a fait couler beaucoup d'encre après avoir été au cœur d'un cafouillage sans précédent au plus haut niveau.

Les spéculations pourront longtemps alimenter les débats. Ce n'est certainement pas en plein mois de Ramadhan que le «brouillon» de la Constitution sera rendu public, laissant libre cours à toutes les hypothèses possibles. La révision de la Constitution, pourtant présentée comme le chantier prioritaire des relais du Président et une des promesses électorales phares, n'aura non seulement pas été tenue mais aura fait l'objet de déclarations des plus contradictoires. Dans les plus hautes sphères du pouvoir, le cafouillage était total.

Le troisième homme de l'Etat affirmait être en possession d'une copie qui aurait été adressée également au président du Conseil constitutionnel. Ce dernier a dû intervenir, recadrant tous ceux qui s'étaient exprimés au sujet de la Constitution, affirmant n'avoir absolument rien reçu.

Son institution ne sera certainement pas destinataire du texte pendant ce mois. Les cercles de décision attendront probablement la fin de cette période de léthargie pour mettre un terme à un suspense qui n'aura que trop duré.

Photos : Samir Sid

L'activité politique en estivation.

Idem pour la loi de finances complémentaire.
Traditionnellement présenté vers la fin du mois de juillet, le texte devait être présenté en Conseil des ministres. Son examen aurait été reporté, ce qui ne fait que retarder l'échéance de son adoption par les deux Chambres du Parlement. Le texte est attendu puisque intervenant dans un contexte économique des plus tendus.

Rattrapée par la crise, après avoir voulu longtemps faire croire qu'elle serait épargnée, l'Algérie doit faire face aux retombées de la chute des prix du baril de pétrole en réajustant certaines de ses politiques économiques.

Les opérateurs économiques attendent ce texte avec d'autant plus d'appréhension que selon des indiscrétions, la loi de finances risque de comporter des dispositions qui feraient grincer des dents des consommateurs tout comme des industriels.

Depuis Mascara, le Premier ministre affirmait mercredi que la loi de finances 2015 visait à soutenir et à diversifier la production nationale, ajoutant que les réserves de change de l'Algérie seront à l'avenir «prudemment exploitées».

L'opinion nationale devra patienter avant d'en connaître le contenu exact. Elle devra probablement attendre la fin de ce mois pour voir la scène politique s'animer à nouveau. Hanoune et Saâdani vont probablement ranger leurs couteaux pour au moins une brève trêve.

Ali Benflis a fini d'organiser son congrès constitutif. Le patron du FLN a réussi à tenir sans difficulté son congrès alors qu'Ahmed Ouyahia opérait un retour au RND. Après tant d'agitations, place à une «trêve» politique qui sera probablement rompue de temps en temps par une activité partisane.

N. I.

QUATRE PERSONNES ONT ÉTÉ BRÛLÉES MERCREDI PAR UN COCKTAIL MOLOTOV

Ghardaïa toujours dans un climat de violence

Ghardaïa vit toujours sous le climat des violences. Après les affrontements de la nuit de vendredi à samedi derniers ayant fait un mort au sein de la communauté mozabite, mercredi, quatre autres blessés de la même communauté viennent s'ajouter à la liste des victimes du conflit intercommunautaire. Attaquées avec des cocktails Molotov, les quatre individus se retrouvent brûlés au troisième degré, selon une source locale.

Salima Akkouche - Alger (Le Soir) - Visiblement, il n'y a pas un jour qui passe sans que Ghardaïa fasse parler d'elle. Incendies, affrontements, violences… c'est désormais l'image que reflète cette ville.

Les deux communautés, malékite et ibadite, semblent avoir du mal à cohabiter et s'affrontent au moindre incident. «Il n'y a pas une volonté politique, ni les autorités locales ni encore moins nationales, pour calmer les esprits et ramener la paix. La situation reste tendue, il n'y a pas un jour sans qu'il y ait des affrontements et il n'y a pas de sécurité», a indiqué Hamou Mosbah, une source locale.

La ville de Berriane, qui enterrait lundi dernier un des siens, un homme de 34 ans qui a succombé à ses blessures lors des affrontements du week-end dernier, a connu mercredi un nouveau drame. Quatre personnes agressées par un cocktail molotov, se retrouvent blessées au troisième degré. Selon Hamou Mosbah, «quatre Mozabites venant de la wilaya de Sétif vers Ghardaïa ont été agressés et leur voiture saccagée au niveau de la route nationale numéro 1 à Berriane». Les blessés, dit-il, devront être évacués à Alger au cours de la semaine. La semaine dernière, plusieurs blessés ont été enregistrés également lors des affrontements dans la ville de Grara, à environ 150 km de la ville de Ghardaïa pour un projet immobilier.

Selon Mohamed Daâbouz, ancien président du bureau local du RCD à Ghardaïa, cette ville a connu aussi des scènes de violence au cours de la semaine passée. M. Daâbouze dénonce par ailleurs «le comportement des services de police de la région». «Ils insultent, tabassent, et tiennent des propos racistes envers les jeunes Mozabites et se comportent comme une partie du conflit», a-t-il dénoncé.

S. A.

PROCÈS DE L'AFFAIRE KHALIFA BANK

Un verdict très attendu

Ce mardi 23 juin, tous les regards seront braqués sur la cour de Blida. Ce jour, le tribunal criminel de cette instance judiciaire prononcera son verdict dans l'affaire de Khalifa Bank. Ainsi, après un mois et dix jours de débats, l'heure de vérité est arrivée.

Contrairement au procès de 2007, le procès en appel après cassation auprès de la Cour suprême de l'affaire Khalifa Bank n'a duré cette fois-ci qu'une quarantaine de jours.

Lors du premier procès, où le principal mis en cause avait brillé par son absence, le procès a duré 62 jours. Mais en attendant le verdict prévu au milieu de la semaine prochaine, les membres du jury composant le tribunal criminel doivent répondre à 1 400 questions concernant les chefs d'inculpation retenues contre les 71 mis en cause dans cette affaire. Sur ce point précis, la même instance judiciaire doit répondre à 600 questions au seul principal inculpé, en l'occurrence Moumène Khalifa.

Selon des comptes-rendus de presse, Abdelmoumène Khalifa et quinze autres personnes sont concernés par 924 questions relatives aux délits «d'escroquerie et d'abus de confiance».

Photo : Samir sid

Le procès s'est ouvert le 4 mai dernier.

En 2007, le tribunal criminel avait répondu à 1500 questions qui avaient abouti dans leur totalité à «l'inculpation» des principaux inculpés dont Abdelmoumène Khalifa. Autre remarque, lors du premier procès, le tribunal criminel a disposé d'une quinzaine de jours pour rendre son verdict, alors que pour celui de 2015, une dizaine vont subir à la même instance pour statuer sur l'affaire. La principale question qui reste posée est celle de savoir si le tribunal criminel sera «attentif» et «convaincu» des arguments avancés lors des plaidoiries de la défense ou alors il donnera suite aux demandes de l'accusation.

Pour rappel, lors du procès de 2007, l'accusation d'association de malfaiteurs n'était retenue que contre Djamel Guellimi, inspecteur général de Khalifa Airways en France et directeur général de Khalifa TV, ainsi que Issid Idir Mourad, l'ancien directeur de l'agence Staouéli de la BDL, lesquels ont été condamnés respectivement à 15 ans et 12 ans de réclusion criminelle assortis d'une amende de 1 million de dinars. Dix ans de prison sont retenus contre Rahal Omar, le notaire, le seul condamné à avoir bénéficié des circonstances atténuantes. Enfin, il est à noter que le procès après cassation de l'affaire Khalifa Bank s'est ouvert le 4 mai dernier au tribunal criminel de Blida, huit années après le premier procès en janvier 2007 au niveau du même tribunal.

Au total, 75 prévenus, dont 21 détenus en plus de l'accusé principal Abdelmoumène Khalifa, ont comparu pour la seconde fois lors de ce procès qui a vu, par ailleurs, la présence de plus de 300 victimes et parties civiles.

A. Bettache